
Compte administratif 2021

Le présent rapport a pour objet de retracer l'exécution du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique durant l'exercice 2021 en présentant :

- 1. Les résultat et solde comptables de l'exercice 2021**
 - 1.1 . Vue d'ensemble
 - 1.2 . Le résultat comptable de l'exercice
 - 1.3 . Le solde d'exécution de l'exercice

- 2. Les impacts de la crise sanitaire sur le budget du SDIS**

- 3. La section de fonctionnement**
 - 3.1. Les recettes réelles de fonctionnement
 - 3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement
 - 3.2.1. Les charges de personnel
 - 3.2.2. Les charges courantes de gestion
 - 3.2.3. Les subventions
 - 3.2.4. Les frais financiers
 - 3.2.5. Les provisions

- 4. La section d'investissement**
 - 4.1. Présentation générale
 - 4.2. Les recettes réelles d'investissement
 - 4.3. Les dépenses réelles d'investissement
 - 4.4. Les autorisations de programme
 - 4.4.1. La clôture des autorisations de programme
 - 4.4.2. La situation des autorisations de programme

- 5. Les indicateurs financiers**

Cette présentation est complétée par

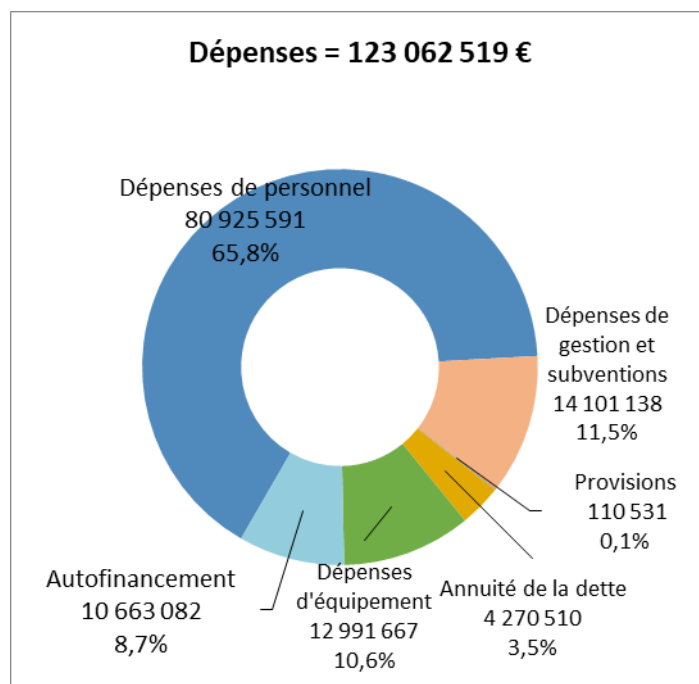
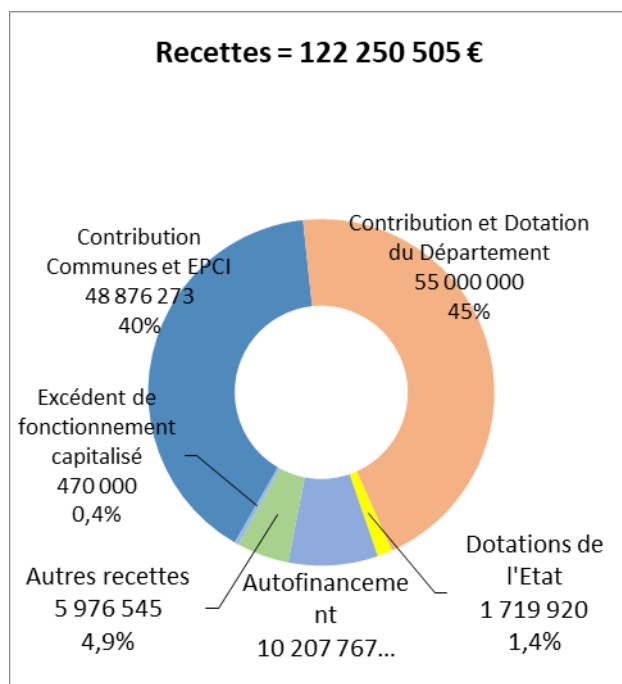
Annexe 1 : note de synthèse du compte administratif 2021 (art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Annexe 2 : analyse de la dette au 31 décembre 2021

1. Les résultats et soldes comptables de l'exercice 2021

1.1. Vue d'ensemble

Globalement, toutes sections confondues, le budget 2021 a été exécuté à 95 % en dépenses et à 100 % en recettes (hors la reprise des résultat et solde antérieurs et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui ne font pas l'objet de réalisation). Sa réalisation se décline de la manière suivante :



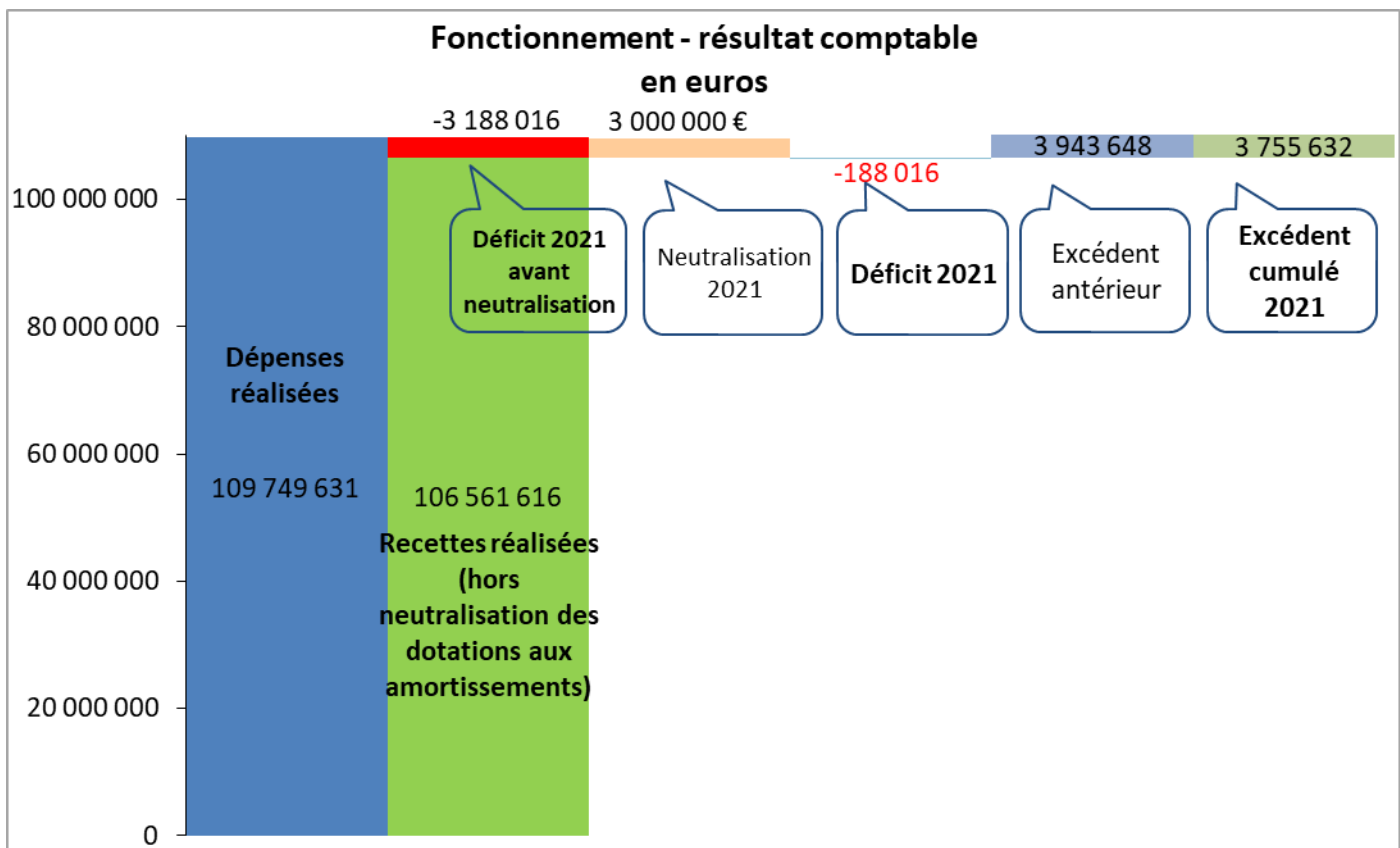
1.2. Le résultat comptable de l'exercice (section de fonctionnement)

Pour la troisième année consécutive, le résultat comptable avant la passation des écritures de neutralisation des dotations aux amortissements est déficitaire. Confirmant les tendances annoncées par les prospectives financières présentées à l'occasion des débats d'orientations budgétaires passés, ce déficit a tendance à se creuser en raison d'une progression des charges plus élevée que celle des produits. Ainsi, il s'élevait à - 151.000 € en 2019, à - 1.531.000 € en 2020 et atteint - 3.188.000 € en 2021, les écritures d'ordre de neutralisation ne permettant pas de couvrir entièrement ce dernier.

La neutralisation des dotations aux amortissements est une procédure comptable qui consiste, en cas de déséquilibre de la section de fonctionnement, à neutraliser budgétairement tout ou partie de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions versées. Intrinsèquement, l'usage de cette procédure a pour conséquence une diminution de l'autofinancement (épargne). C'est dès lors une partie de l'épargne qui finance des dépenses de fonctionnement. Pour le SDIS de Loire-Atlantique et pour l'exercice 2021, le montant maximal de neutralisation s'élève à 3 M€.

Considérant le niveau de neutralisation, le résultat de la section de fonctionnement affiche un déficit qui s'établit comptablement à - 188.015,62 € pour la gestion 2021.

Compte tenu de la reprise d'un résultat antérieur égal à 3.943.647,64 €, **le résultat cumulé s'élève à 3.755.632,02 €**, se composant de la manière suivante :



1.3. Le solde d'exécution de l'exercice (section d'investissement)

La section d'investissement présente un solde négatif égal à - 623.998,48 € pour la gestion de l'exercice 2021. Compte tenu de la reprise d'un solde antérieur excédentaire de 2.981.086,74 €, le solde cumulé s'élève à + 2.357.088,26 €. Agrégé au solde des restes à réaliser (- 722.561,78 €), l'exercice 2021 affiche un excédent de financement de 1.634.526,48 €.

Section d'investissement	Solde
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 623.998,48 € €
Solde d'exécution antérieur	+ 2.981.086,74 €
Solde d'exécution d'investissement	+ 2.357.088,26 €
Solde des restes à réaliser 2021	- 722.561,78 €
Solde net de l'exercice	+ 1.634.526,48 €

2. Les impacts de la crise sanitaire de la pandémie de COVID-19 sur le budget du SDIS

En 2020, l'activité du SDIS a été impactée par la pandémie de COVID-19 avec des répercussions sur le budget, les mesures de confinement successives ayant entraîné une baisse des interventions : - 12,7 % par rapport à 2019.

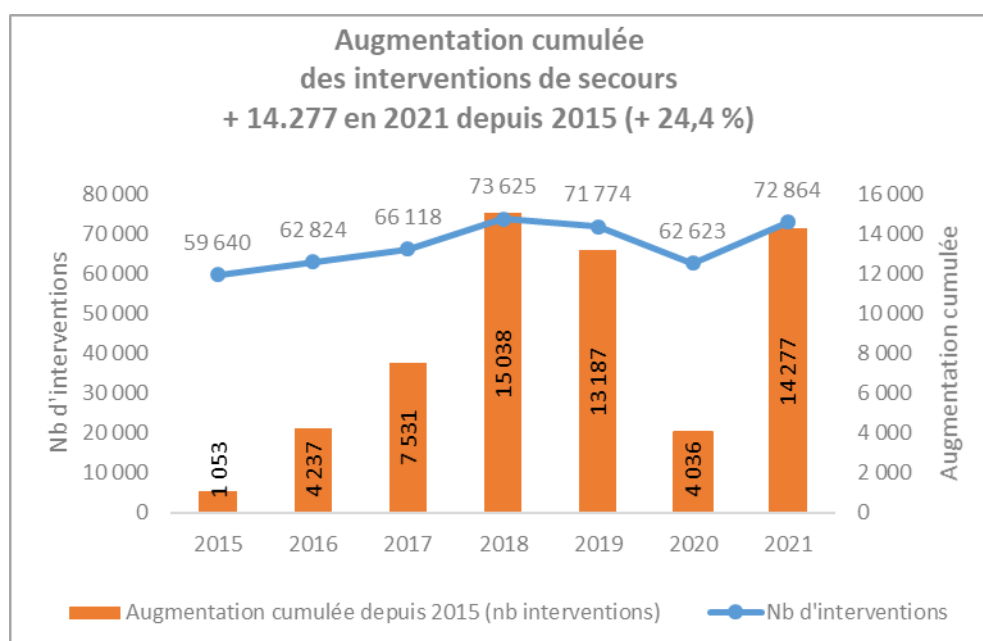
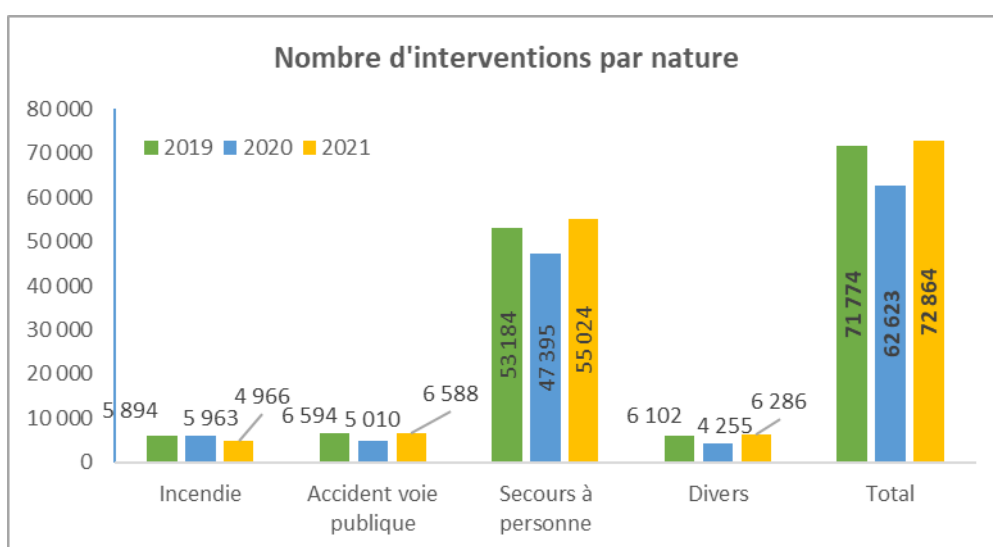
S'agissant du budget, si les recettes du SDIS, constituées à 98 % des contributions du Département, des communes et des EPCI, ont été faiblement touchées par la crise (- 28.300 €), les effets sur les dépenses ont été multiples :

- Création de nouvelles dépenses pour 1.187.500 € : mesures de protection des agents et de la population secourue, accroissement des astreintes en centres de secours, ... ;
- Annulation de dépenses pour 1.541.000 € en raison de l'arrêt de certaines activités telles que la formation des personnels et de la baisse des sollicitations opérationnelles (indemnités opérationnelles, carburant, ...)
- Décalage de dépenses : plus de 2,5 M€ de dépenses d'équipement ont été décalées sur 2022 en raison notamment de l'accroissement des délais de livraison.

L'évaluation sur la section de fonctionnement se traduit par une diminution du budget de près de 570.000 €.

Le budget primitif 2021 a été préparé selon une hypothèse de reprise progressive de l'activité du SDIS au cours de l'année. Sur le plan opérationnel, cette hypothèse s'est largement confirmée puisque les interventions ont augmenté de plus de 16 % par rapport à celles effectuées en 2020 et se situent même à un niveau supérieur à celui de 2019 (niveau d'avant crise) : + 1,5 %.

Les graphiques ci-après détaillent par nature d'interventions leur évolution depuis 2019 ainsi que l'augmentation cumulée des interventions depuis 2015.



De plus, le SDIS a activement collaboré aux actions de prévention de la pandémie en :

- organisant les actions de vaccination de masse avec la ville de Rezé : vaccinodrôme de la Trocardière ;
- apportant son concours dans les centres de vaccination éphémères qui ont été organisés sur l'ensemble du territoire du Département : 10 actions représentant 24 jours de présence ;
- réalisant les tests de dépistage de la COVID-19 à l'aéroport de Nantes - Atlantique.

Ces actions se sont traduites notamment par la mobilisation de l'ensemble des personnels du SDIS, particulièrement du service de santé et de secours médical et par la mise à disposition de matériels et fournitures. En contrepartie, l'Etat a indemnisé le SDIS pour ses actions sur le vaccinodrôme de Rezé et les dépistages de l'aéroport. L'indemnisation relative aux centres éphémères reste quant à elle en cours de négociation. L'équilibre de ces activités pour l'année 2021 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Centre de vaccination Rezé La Trocardière			
Charges de personnel	499.827 €	Participation de l'Etat	803.576 €
Charges courantes	141.588 €		
Dépenses d'équipement	29.011 €		
Reversement à la Ville de Rezé	120.168		
Sous-total	790.595 €	Sous-total	803.576 €
Centres éphémères			
Charges de personnel	112.043 €	Participation de l'Etat	En cours de négociation
Charges courantes	14.508 €		
Sous-total	126.551 €	Sous-total	0 €
Dépistages aéroport			
Charges de personnel	43.776 €	Participation de l'Etat	59.979 €*
Charges courantes	14.931 €		
Sous-total	58.707 €	Sous-total	59.979 €*
TOTAL	975.853 €	TOTAL	863.555 €

* 12.116 € seront perçus sur l'exercice 2022

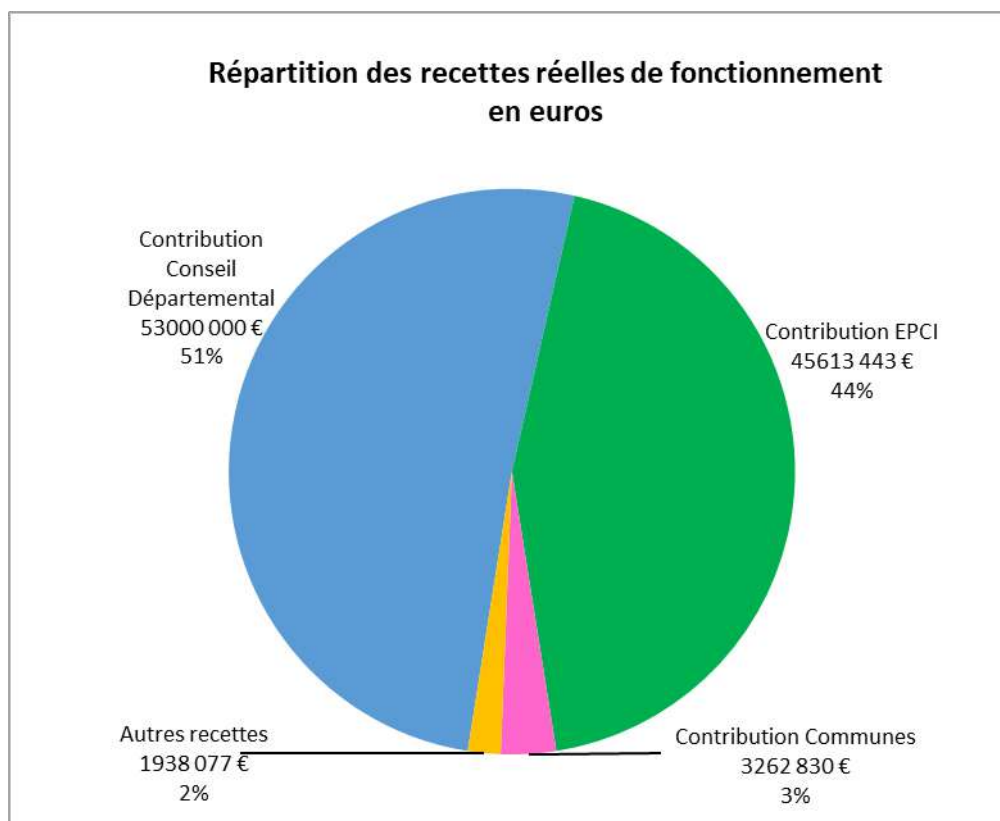
3. La section de fonctionnement

3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice 2021 s'élèvent à 106.034.966 €. Parmi les recettes, il peut être noté un volume substantiel de recettes exceptionnelles :

- la participation de l'Etat aux activités « COVID » telles que présentées plus haut ;
- la cession des bâtiments du groupement Bourgneuf et de nombreuses autres cessions de véhicules et matériels pour un montant total de 1.157.000 € ;
- des reprises sur provisions pour 50.000 €
- la participation versées par les SDIS de la zone de Défense Ouest dans le cadre de l'organisation du défilé du 14^{ème} bataillon de sapeurs-pompiers le 14 juillet sur les Champs-Élysées pour 162.000 €.

Hors ces recettes exceptionnelles et ponctuelles, leur montant est ramené à 103.814.000 €. Il progresse de 1 % par rapport aux réalisations 2020 (évolution annuelle moyenne sur 5 ans = + 0,8 %). Elles sont constituées de la manière suivante :



La contribution des communes et EPCI évolue globalement de + 0,6 % par rapport à 2020 et la participation du Département au fonctionnement du SDIS (dont PFR) de + 1,2 %. Les autres recettes sont constituées de la facturation des repas servis, des interventions hors missions obligatoires du SDIS, des remboursements liés aux personnels mis à disposition d'autres collectivités et de divers autres remboursements. Elles augmentent de 7,7 % soit + 139.000 €. Leur croissance s'explique par :

- Les effectifs mis à disposition qui passent de 3,3 ETP en 2020 à 4,7 en 2021 : mise à disposition du précédent Directeur du SDIS auprès de la DGSCGC¹ et d'un chef de groupement pour sa formation de directeur auprès de l'ENSOSP².
- Les carences d'ambulanciers privés (dont la perception s'effectue avec un an de décalage) qui augmentent de 43 % (+ 700 interventions) entre 2019 et 2020. Dans un contexte d'abaissement de la réponse médicale, ces interventions se reportent sur le SDIS et ne cessent de croître.

En revanche, la facturation des formations enregistre une baisse de 29 % (- 27.000 €) entre 2020 et 2021, conséquence de la crise sanitaire.

3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors provisions pour risques et charges dont les montants sont très variables d'un exercice à l'autre, le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint pour l'exercice 2021, 95.904.700 €, en augmentation de 3,7 % par rapport aux réalisations 2020.

Parmi ces dépenses sont à noter :

- Les dépenses engendrées par les actions COVID telles que récapitulées au paragraphe 2. Les impacts de la crise sanitaire sur le budget du SDIS ainsi que les achats de fournitures nécessaires à la protection des agents (masques, sur-blouses, gel hydro alcoolique ...) sont évalués à 1.100.000 € dont 60 % sont des charges de personnel ;

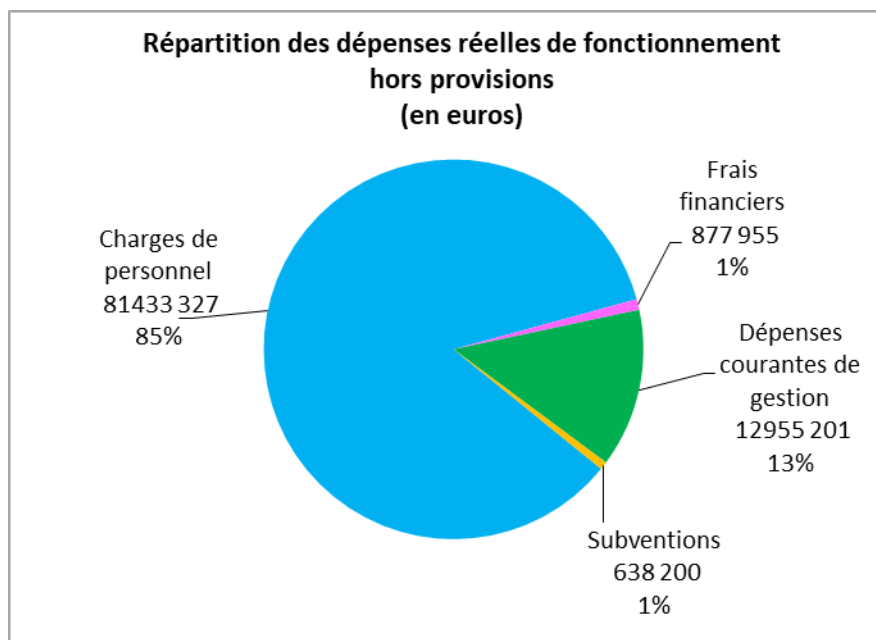
¹ DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise

² ENSOSP : Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

- Des dépenses ponctuelles pour le remboursement au SDIS 35 des frais d'organisation du concours de caporal SPP (65.000 €), les frais d'organisation du défilé du 14^{ème} bataillon de sapeurs-pompiers sur les Champs-Élysées le 14 juillet (165.000 € sur la section de fonctionnement, 13.000 € sur la section d'investissement) dont 162.000 € ont été remboursés par les 19 autres SDIS participants, et l'organisation des rencontres juridiques des SDIS (6.000 €).

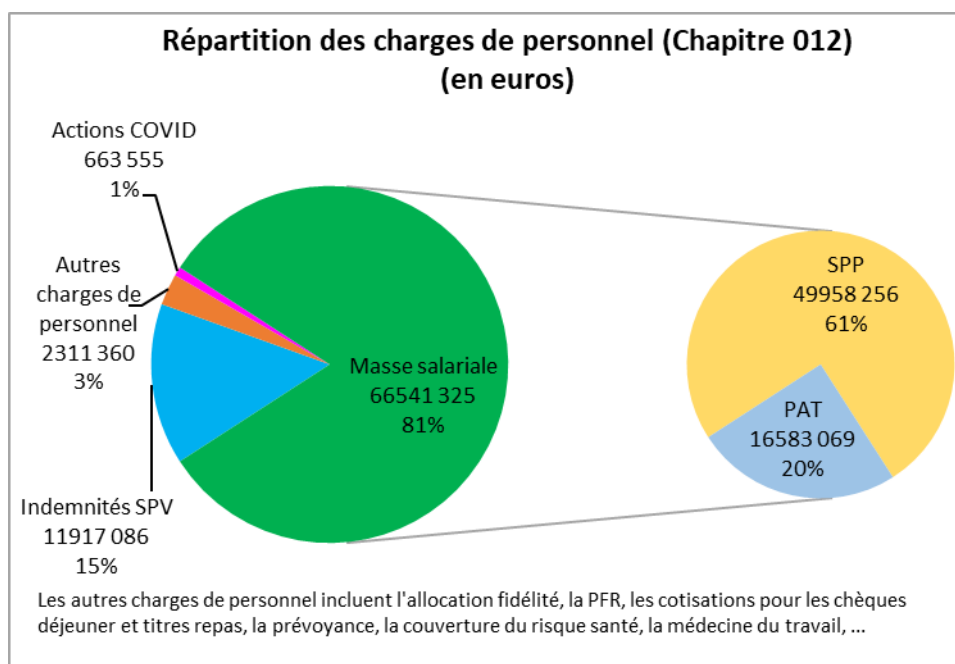
Si l'on exclut les dépenses ponctuelles et celles attribuées à la pandémie de COVID-19 en 2020 et 2021, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est ramenée à + 1,7 % soit + 1.572.000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :



3.2.1. Les charges de personnel

Correspondant au chapitre budgétaire 012, elles s'élèvent à 81.433.327 €. En augmentation de 3,5 % par rapport à 2020, elles représentent près de 85 % des dépenses réelles de fonctionnement.



Si on exclut les charges relatives aux actions menées dans le cadre de la prévention de la COVID-19, les charges de personnel s'élevaient alors 80.769.800 €. Le retraitement sur les exercices 2020 et 2021 des impacts de la crise sanitaire ramène leur évolution à + 1,9 % entre ces deux années.

○ **La masse salariale**

D'un montant de 66.541.000 €, la masse salariale représente 69 % des charges de personnel et évolue de + 2,7 % par rapport aux réalisations 2020, soit + 1.775.300 €.

Depuis 2019 et afin de faire face à l'augmentation du nombre d'interventions, le SDIS a été conduit à relancer les recrutements mis en suspens entre 2015 et 2018. Le gap entre les effectifs pourvus (1.104 en 2018) et les effectifs budgétaires (1.170 en 2018) étant devenu conséquent, sa résorption ne peut être que progressive. Aussi, afin de soutenir les effectifs opérationnels, le SDIS a depuis recours à des sapeurs-pompier professionnels contractuels compensant une partie des postes vacants.

Depuis 2019, les effectifs pourvus se déclinent de la manière suivante :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Effectifs permanents (hors MAD)	1.124,9	1.141,5	1.157,3
Personnels mis à disposition	3	3,3	4,7
Contractuels temporaires	18,3	29,5	30
Total	1.146,2	1.174,3	1.192

Sur cette période 2019 - 2021, l'accroissement des effectifs (permanents + contractuels) explique 39 % de l'accroissement global de la masse salariale : 25 % concernent les effectifs permanents et 14 % les personnels contractuels temporaires. Sur l'exercice 2021, 436.600 € de la hausse sont imputables à la variation des effectifs soit 25 %.

Parmi les autres causes de l'accroissement de la masse salariale en 2021 peuvent être citées :

- L'effet report de la revalorisation à 25 % du taux de la prime de feu (décret n°2020-903 du 24 juillet 2020) pour un montant 950.000 €. Ainsi, en année pleine, l'impact de la revalorisation de la prime de feu s'élève à 1.629.000 €. En 2020, sa mise en œuvre à compter du 25 juillet 2020 a fait l'objet d'un financement total par le SDIS. Au 1^{er} janvier 2021, la suppression de la part patronale de la surcotisation CNRACL des SPP pour un montant de 855.000 € permet de compenser 52 % de cette mesure ;
- La poursuite de la mise en œuvre du PPCR³ estimée à 163.000 € ;
- L'application du RIFSEEP⁴ d'un montant de 110.000 € ;
- Les composantes du GVT⁵ (avancements de grade et d'échelon) de l'année 2020 (effet année pleine) et 2021 s'élevant à 686.000 €.

○ **Les indemnités versées aux SPV**

D'un montant global de 12.470.385 €, elles évoluent de + 9,2 % par rapport à 2020. Cette évolution est très largement expliquée par l'impact que la pandémie de COVID-19 a eu sur les exercices 2020 et 2021. Ainsi, les indemnités versées en 2020 ont été très inférieures au niveau qui était attendu compte tenu de la baisse des interventions consécutive aux confinements ainsi qu'en raison de l'arrêt des activités de

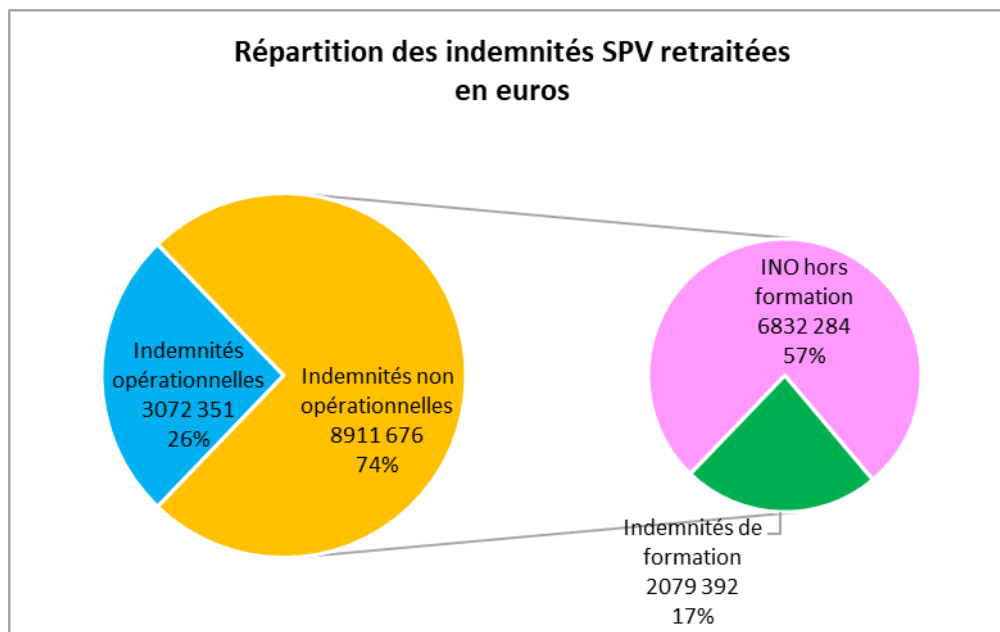
³ PPCR : Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations

⁴ RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

⁵ GVT : Glissement Vieillesse et Technicité

formation. L'impact net sur les indemnités versées en 2020 a été estimé à - 475.000 €. A l'inverse en 2021, un surcroît d'indemnités a été versé afin de couvrir les activités relatives aux actions de prévention de la pandémie pour un montant de 555.000 €.

Ainsi après retraitement sur les exercices 2020 et 2021 des impacts de la pandémie, l'évolution des indemnités versées aux SPV est ramenée à + 0,3 % et se répartissent comme suit :



A noter également qu'une hausse réglementaire de l'indemnité horaire de 2 % a été mise en œuvre le 1^{er} juillet 2021.

○ **Les autres charges de personnel**

D'un montant total de 2.311.360 €, les autres charges de personnel regroupent notamment une partie des charges à caractère social au profit des diverses catégories de personnel (SPP, SPV et PAT) : titres déjeuner, allocation fidélité, prestation de fidélisation et de reconnaissance des SPV (PFR), couverture santé, Leur évolution par rapport à 2020 s'élève à + 2,8 %.

L'augmentation constatée s'explique notamment par :

- le recours à 3 reprises au service de remplacement du Centre de gestion de Loire-Atlantique (CDG 44) pour un montant total de 48.000 € ;
- le versement de deux indemnités de rupture conventionnelle pour 18.000 € ;
- le paiement d'indemnités « chômage » à quatre bénéficiaires (54.000 €) dont un règlement intégral au titre de l'ARCE⁶. En 2020, les allocations chômage s'élevaient à 13.000 €.

Une diminution est enregistrée sur les titres repas des SPV (- 50.000 €), l'exercice 2020 ayant fait l'objet d'une comptabilisation de 14 mois.

3.2.2. Les charges courantes de gestion

En 2021, les charges courantes de gestion affichent une hausse de 7,5 % soit + 902.000 € par rapport aux réalisations 2020 pour s'établir à 12.955.201 €. Cette évolution est toutefois à modérer du fait, d'une part, des impacts importants de la crise sanitaire sur ces deux exercices et d'autre part, compte tenu d'un volume de dépenses exceptionnelles particulièrement élevé en 2021.

S'agissant des impacts consécutifs à la pandémie, il est à noter qu'en 2020, les charges courantes avaient été minimisées de 111.000 €. En effet, si les besoins en fournitures sanitaires (masques, gel

⁶ ARCE : Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise
SDIS44 - GFI- Compte administratif 2021

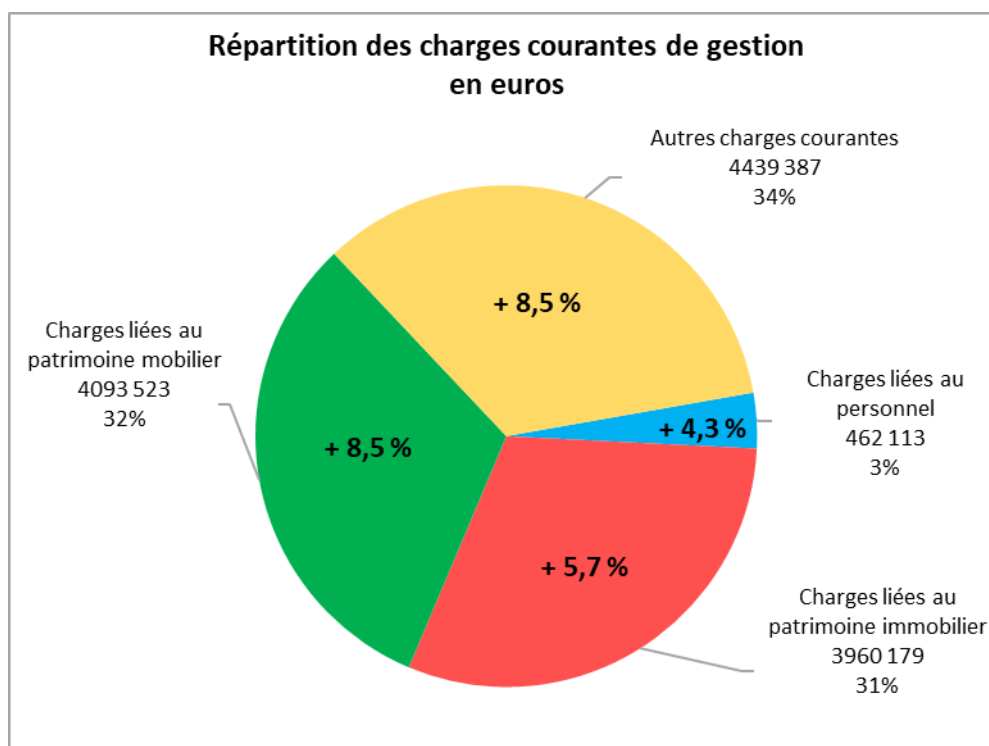
hydroalcoolique, gants, ...) ont été accrus (+ 582.000 €), une forte contraction des achats et prestations en raison des restrictions d'activités avait également été constatée (- 693.000 €). En 2021, il peut être considéré globalement une reprise de l'ensemble des activités du SDIS à l'exception de la restauration des agents. De surcroît, le SDIS a très largement participé aux actions de prévention et de vaccination (cf. paragraphe 2 Les impacts de la crise sanitaire de la pandémie de COVID-19 sur le budget du SDIS). Ainsi, le maintien des protocoles sanitaires visant à protéger les agents du SDIS conjugué à ces missions ponctuelles ont généré des charges courantes pour un montant total de 438.000 €.

Les dépenses ponctuelles quant à elles se sont élevées à 225.000 € et ont concerné :

- L'organisation du défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées pour un montant de 154.000 € ;
- La participation versée au SDIS 35 dans le cadre de l'organisation du concours de caporal SPP pour 65.000 € ;
- L'organisation des rencontres juridiques des SDIS pour 6.000 €.

Retraitées des effets de la crise sanitaire et des dépenses exceptionnelles et ponctuelles, les charges courantes n'évoluent plus de + 1,4 % soit 163.000 €. Cette évolution démontre une nouvelle fois l'attachement des services du SDIS à optimiser les coûts de fonctionnement. En 2021, cela s'est notamment traduit par l'obtention de meilleures conditions tarifaires sur le marché de maintenance des appareils de reprographie (- 27.000 € soit - 44 % par rapport à 2020) ainsi que sur les marchés de téléphonie fixe et mobile (-28.000 € soit - 15 %). Toutefois sur certains postes de dépenses tels que l'énergie, une tendance inflationniste est constatée dès 2021 et se renforce sur un grand nombre de biens en 2022 restreignant très fortement les pistes d'économie tarifaires à l'avenir.

Les charges courantes de gestion se déclinent selon le graphique ci-après et feront, par catégorie, l'objet des développements qui suivent.



○ **Les charges liées au personnel**

Elles sont constituées des charges relatives à la gestion des logements de fonction (loyers et charges locatives), à la restauration hors formation des agents du SDIS, aux assurances visant à la protection des personnels du SDIS (PAT, SPP et SPV) et autres dépenses engendrées par la gestion des personnels.

	Réalizations 2021	Evolution 2020 / 2021	
		en euros	en %
Logements de fonction	771	-18.731	-96,0 %
Assurances pour le personnel	199.840	-7.718	-3,7 %
Achats pour la restauration (hors formation)	153.867	+24.483	+18,9 %
Autres charges de gestion liées au personnel	107.635	+20.949	+24,2 %
CHARGES COURANTES LIEES AU PERSONNEL	462.113	+18.983	+4,3 %

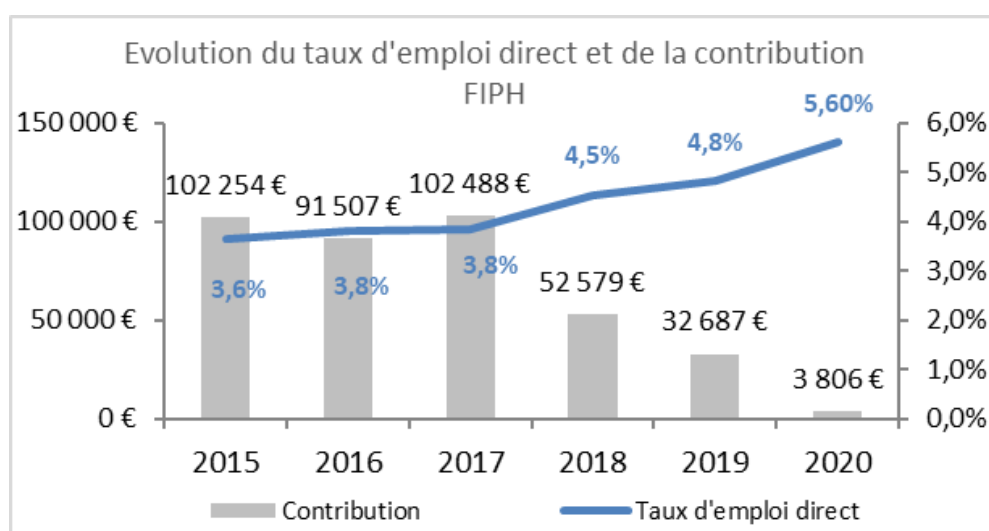
En septembre 2020, il a été acté de la fin de l'attribution des logements de fonction, ce qui s'est traduit par la disparition totale de ce poste de dépenses en 2021.

Au 1^{er} janvier 2021, il a également été décidé de ne pas reconduire le marché de protection juridique, la prise en charge par notre assurance n'étant pas à la hauteur du coût que représente la cotisation d'assurance.

L'augmentation constatée sur les achats destinés à la restauration des agents s'explique par la reprise de cette prestation au cours de l'année 2021 après les multiples interruptions dues aux confinements en 2020. Le niveau réalisé en 2021 n'est toutefois pas à la hauteur des réalisations avant 2020.

S'agissant des autres charges de gestion liées au personnel, il peut être noté :

- La dépense ponctuelle relative au remboursement des frais d'organisation du concours de caporal pour un montant total de 65.000 € ;
- Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a atteint 5,6 % réduisant ainsi la contribution au FIPHP⁷ à seulement 3.800 € soit - 28.800 € par rapport au règlement effectué en 2020.



⁷ FIPHP : Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
SDIS44 - GFI- Compte administratif 2021

○ Les charges liées au patrimoine immobilier

	Réalisations 2021	Evolution 2020 / 2021	
		en euros	en %
Fluides	1.561.760	+50.506	+3,3 %
Entretien, réparation, nettoyage des bâtiments et espaces verts	2.216.215	+174.285	+8,5 %
Loyers et charges locatives	129.769	+4.646	+3,7 %
Assurances des bâtiments	30.979	+81	+0,3 %
Gardiennage	2.200	-601	-21,4 %
Sinistres	19.256	-14.045	-42,2 %
PATRIMOINE IMMOBILIER	3.960.179	+214.872	+5,7 %

Le nettoyage des locaux s'élève à 1.023.000 € soit près de la moitié des dépenses destinées à l'entretien et à la réparation des bâtiments et affiche une hausse globale de 2,7 % par rapport à 2020. Cette croissance s'explique d'une part, par la révision annuelle des marchés de 1,1 % et par la réalisation de prestations exceptionnelles de mise en état suite à la réception des opérations de construction et d'aménagement des CIS Vay et Paimboeuf.

La mise en service au cours de l'année 2021 de ces deux nouveaux sites a également pour conséquence d'accroître de 4.800 € le volume des dépenses d'entretien des espaces verts impacté également par une forte révision des prix du marché (+ 6,5 %).

S'agissant des réparations, le vieillissement du parc bâtiminaire a pour conséquence un accroissement des pannes induisant une augmentation de près de 55.000 € des réalisations par rapport à 2020 soit + 12 %. Dans le même temps, les contrats de maintenance et de contrôles techniques des équipements ont augmenté de 64.000 €, en raison de l'externalisation du contrôle des BAES⁸ (prestation précédemment réalisée en régie), de la mise en œuvre de la maintenance des nouveaux systèmes de détection « intrusion » et de la remise à niveau du système de détection incendie.

Les mesures sanitaires liées à la COVID ont notamment conduit à accroître la ventilation des locaux. Conjuguées à une période de chauffe plus longue, cela s'est traduit par une augmentation des consommations d'énergie (+ 7,5 % pour l'électricité et + 15 % pour le gaz). Toutefois, les conditions tarifaires plus favorables du nouveau marché de fourniture de gaz mis en place au 1^{er} janvier 2021 (- 14 %) ont permis d'en compenser partiellement les effets.

En outre, en 2020 les consommations d'eau avaient été facturées sur la base d'estimation, les relevés de consommations n'ayant pas été réalisés par les distributeurs en raison des périodes de confinement. Les relevés de compteur ont été effectués en 2021 et les facturations qui en découlent ont servi à régulariser les « trop payé » de l'année précédente.

Sur les cinq dernières années, les dépenses du patrimoine immobilier se sont accrues de 4,1 %.

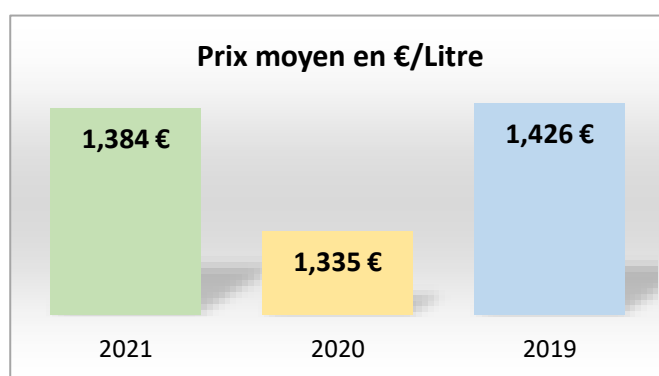
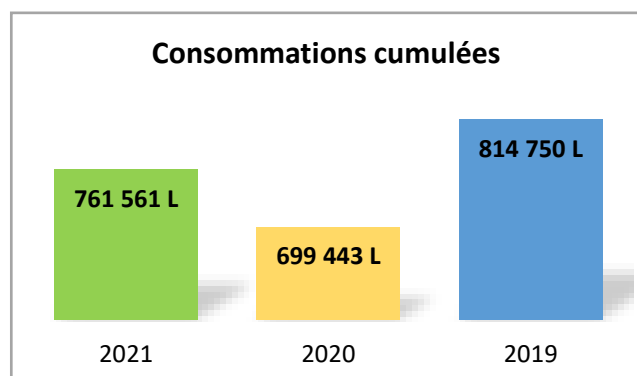
⁸ BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
SDIS44 - GFI- Compte administratif 2021

○ Les charges liées au patrimoine mobilier

	Réalisations 2021	Evolution 2020 / 2021 en euros en %	
Véhicules	3.063.955	+164.841	+5,7 %
▪ <i>Entretien et réparation</i>	1.473.277	+26.087	+1,8 %
▪ <i>Carburant et péages</i>	1.086.465	+115.414	+11,9 %
▪ <i>Assurances</i>	429.399	+25.236	+6,2 %
▪ <i>Sinistres</i>	74.814	-1.896	-2,5 %
Matériels de secours	418.700	+49.530	+13,4 %
Logiciels et matériels informatiques	537.595	+103.069	+23,7 %
Autres matériels	73.271	+2.948	+4,2 %
PATRIMOINE MOBILIER	4.093.523	+320.389	+8,5 %

En 2020, la forte contraction des interventions a très largement impacté les dépenses relatives aux véhicules, majoritairement les carburants mais aussi les frais de maintenance. Un constat identique pouvant être fait sur le nettoyage des tenues de sapeurs-pompiers. Le solde des impacts de la COVID-19 sur les charges liées au patrimoine immobilier était alors estimé à - 182.000 €. Sans ces événements, les réalisations 2020 se seraient élevées à 3.955.000 € et l'évolution entre 2020 et 2021 ne serait plus que de + 3,4 % soit 136.000 €.

Le poste carburant afficherait même une légère baisse (- 19.000 €) ne retrouvant pas le niveau d'avant la crise (2019 = 1.206.000 €) sous l'effet d'une part, d'un prix moyen au litre inférieur à celui payé en 2019 et d'autre part, de consommations nettement inférieures à celles de 2019, conséquence probable du télétravail et de la programmation des réunions en distanciel. Les deux graphiques ci-dessous retracent l'évolution des consommations depuis 2019 ainsi que les prix moyens au litre ayant eu cours sur cette période.



En 2022, l'inflation des produits pétroliers aura un effet très net sur le budget des carburants du SDIS. Pour une consommation moyenne équivalente à 65.000 litres par mois, une augmentation de 0,50 € du prix à la pompe provoquera une hausse des dépenses de 32.500 € par mois soit 390.000 € pour une année.

S'agissant de l'entretien et de la maintenance des véhicules, leur montant serait relativement identique en 2020 et 2021. Il est à noter sur ce poste de dépenses, le plan de renouvellement des pneumatiques de plus de 10 ans sur les véhicules poids lourds. Ce plan a été estimé à 600.000 € et s'échelonne jusqu'en 2022. Depuis sa mise œuvre en 2017, 478.000 € ont déjà été réalisés.

Les « assurances véhicules » comprennent à la fois la couverture des risques portant sur la flotte automobile du SDIS, sur les embarcations nautiques ainsi que sur les véhicules des SPV se rendant en intervention. L'évolution constatée est le reflet du rajeunissement du parc de véhicules et de matériels de navigation (les véhicules les plus récents bénéficiant d'une couverture des risques plus étendue que les véhicules anciens) et de l'application de l'indice de révision SRA⁹ qui augmente de 3,5 % entre 2020 et 2021.

Le nettoyage et la réparation de l'habillement représentent un tiers des dépenses consacrées à l'entretien des matériels de secours. L'augmentation constatée sur l'habillement (+ 44.000 €) explique la quasi-totalité de l'évolution des dépenses d'entretien des matériels de secours. En effet, en faisant appel à une entreprise de proximité par le biais d'un marché protégé et en centralisant depuis l'ULC les départs et les retours, le groupement Logistique a réussi à réduire les délais de retour (2 à 3 semaines) des effets. Ces délais sont nécessaires à la généralisation de la mutualisation des tenues d'intervention dans les centres en gardes postées et sur les plateaux techniques. Ces éléments ont eu pour conséquence d'augmenter les opérations de nettoyage (+ 92 %). 11.400 effets dont 6.850 tenues de feu ont été nettoyés. En revanche, le renouvellement récent des tenues a permis de réduire les dépenses de réparation de 35 %.

Les dépenses destinées à la maintenance des logiciels et matériels informatiques se déclinent de la manière suivante :

	Réalisations 2021	Evolution 2020 / 2021	
		en euros	en %
Maintenance de l'Alerte	349.137	+60.609	+21,0 %
Maintenances des logiciels	121.737	+30.671	+33,7 %
Maintenances des matériels informatiques	66.721	+11.789	+21,5 %
Logiciels et matériels informatiques	537.595	+103.069	+23,7 %

Les travaux pour la réalisation d'un système d'information opérationnel unifié (NEXSiS) commun à l'ensemble des SDIS menés par l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) font l'objet de retard, obligeant le SDIS de Loire-Atlantique a renouvelé son contrat de maintenance pour l'actuel logiciel d'alerte. Dans le cadre de ce renouvellement, les conditions de paiement ont été modifiées, les redevances devenant payables à terme à échoir. Ces modifications contractuelles ont amené à régler en 2021 cinq trimestres de maintenance expliquant en totalité l'accroissement de la maintenance de l'alerte.

La maintenance des logiciels a vocation à assurer le maintien en condition opérationnelle des applications utilisées par les différents métiers présents au SDIS (ressources humaines, finances, communication, ...). Ce poste de dépenses est en conséquence corrélé aux dépenses d'équipement et d'installation de logiciels précédemment réalisées. Il peut être noté que la moitié de la hausse constatée (+ 15.000 €) découle des difficultés rencontrées sur le logiciel de gestion des ressources humaines (paie) avec de nombreuses anomalies nécessitant une forte sollicitation de l'éditeur.

Enfin, dix journées de prestations de sécurité informatique (15.000 €) ont été nécessaires en 2021 afin d'accompagner les équipes du Groupement des Solutions Numériques aux évolutions de réseaux.

⁹ SRA : Sécurité et Réparation Automobiles
SDIS44 - GFI- Compte administratif 2021

○ **Les autres charges courantes (hors formation)**

	Réalisations 2021	Evolution 2020 / 2021	
		en euros	en %
Dépenses des moyens généraux	859.382	-27.885	-3,1 %
▪ <i>Dont télécommunications</i>	453.845	-13.840	-3,0 %
▪ <i>Dont impressions (y compris impressions en interne)</i>	76.575	-39.136	-33,8 %
▪ <i>Dont frais de mission et déplacements</i>	39.132	+7.394	+23,3 %
▪ <i>Dont gestion des déchets</i>	94.479	-235	-02 %
▪ <i>Dont frais de réception et séminaires</i>	41.246	+16.428	+66,2 %
▪ <i>Dont fournitures administratives</i>	44.851	+6.541	+17,1 %
Frais d'intervention autres SDIS	252.929	+5.970	+2,4 %
Dépenses de communication hors impression	29.996	-7.174	-19,3 %
Redevance ANTARES	289.296	+2.242	+0,8 %
Habillement	286.123	+85.010	+42,3 %
Logiciels – Droits d'usage	42.863	-2.412	-5,3 %
Dépenses diverses	403.201	+119.517	+41,1 %
▪ <i>Dont assurance responsabilité civile</i>	43.890	+11.065	+33,7 %
▪ <i>Dont entretien du linge</i>	6.751	-14.997	-69,0 %
▪ <i>Dont honoraires et audit</i>	23.410	+7.793	+49,9 %
▪ <i>Dont frais juridiques et d'actes</i>	36.471	+13.943	+61,9 %
▪ <i>Dont autres</i>	172.533	+84.371	+95,7 %
Fournitures opérationnelles	914.074	-261.256	-22,2 %
QVT	8.940	+2.707	+43,4 %
AUTRES CHARGES COURANTES (hors formation)	3.086.804	-83.281	-2,6 %

Les autres charges courantes hors formation ont été très largement impactées en 2020 et en 2021 par la pandémie de COVID-19. Ainsi en 2020, ce poste de dépenses s'est révélé supérieur de 208.000 € au montant attendu si la crise n'avait pas eu lieu, avec une dépense supplémentaire sur les fournitures opérationnelles de protection de 574.000 €. De même en 2021, un surcroît de dépenses est également constaté sur les fournitures opérationnelles (+ 274.700 € pour l'achat de masques combinaisons, gants, ...). Retraitée de ces impacts, l'évolution des autres charges courantes (hors formation) entre 2020 et 2021 s'élève alors à - 93.000 € soit -3,3 %.

Parmi les éléments contribuant à la contraction de ces dépenses, il peut être noté :

- La relance des marchés de téléphonie d'alerte, fixe administrative et mobile conclus via la centrale d'achat RESAH¹⁰ permettant de bénéficier de tarifs plus compétitifs ;
- Les frais d'impressions enregistrent une baisse importante par rapport aux réalisations 2020 (- 39.000 €) en raison d'une part, du nouveau marché de maintenance des imprimantes et de fournitures des consommable qui présente des conditions tarifaires nettement plus avantageuses pour le SDIS (- 28.000 €) et d'autre part, de la dématérialisation du magazine interne.

A l'inverse, d'autres dépenses connaissent des augmentations, il s'agit des :

¹⁰ RESAH : RESeau des Acheteurs Hospitaliers
SDIS44 - GFI- Compte administratif 2021

- frais de mission : une hausse de 7.000 € s'expliquant exclusivement par la relance des déplacements en 2021, leur montant n'atteint toutefois pas celui d'avant la crise (entre 70 et 80.000 € selon les années) ;
 - dépenses d'habillement : 32.000 € ont été consacrées à l'achat de tenues pour le défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées ;
 - autres dépenses : également impactées par l'organisation du défilé pour 74.000 €.
- **Les charges directes de formation**

A l'instar des autres dépenses de fonctionnement du SDIS, la crise sanitaire a eu pour effet d'amoinrir de 233.000 € le niveau des réalisations 2020, en raison de l'interruption pendant plusieurs mois de l'organisation des formations ; seule une partie de ces annulations a pu être reprogrammée sur le reste de l'année.

En 2021, le volume des dépenses courantes consacrées à l'organisation des formations s'est élevé à 1.197.157 € soit une augmentation de près de 30 % par rapport à 2020 en données brutes et de 3,7 % par rapport aux données retraitées.

26.589 journées stagiaires ont ainsi été effectuées en 2021 (25.998 journées stagiaires au profit des sapeurs-pompiers et 591 pour les PAT¹¹) et 27.502 journées pour la formation et le maintien des acquis (8.064 pour les SPP et 19.438 pour les SPV).

3.2.3. Les subventions

Le SDIS verse de manière récurrente une subvention aux associations suivantes :

- Le Comité des Œuvres Sociales du SDIS (COS) : pour un montant de 498.000 €. Son montant est fixé de manière forfaitaire sur la base d'une convention. Ce forfait intègre le coût des agents mis à la disposition du COS par le SDIS ;
- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique (UDSP44) : d'un montant de 128.400 €, la subvention a augmenté de 3.300 € soit + 2,6 % par rapport à 2020. Cette évolution porte principalement sur les postes « organisation de manifestations » et « prestations sociales ». En effet, le calcul de la part liée à ces deux postes est basé sur les effectifs SPP et SPV qui ont augmenté entre 2020 et 2021 : les SPP passent de 762 à 775 et les SPV de 3.481 à 3.569. En outre, l'augmentation des taux de base de l'indemnisation des SPV représente 35 % de l'augmentation globale ;
- L'Œuvre des Pupilles : 1.800 €, ce montant est identique depuis 2003 ;
- Les Amis du Musée des Sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique : 10.000 € soit une augmentation de 5.000 € compte tenu d'une subvention exceptionnelle de ce même montant, accordée en 2021 pour financer les animations de commémoration du tricentenaire d'existence des sapeurs-pompiers de Nantes.

3.2.4. Les frais financiers

D'un montant de 877.955 €, les frais financiers diminuent de 156.000 € (soit - 15 %) par rapport à 2020 sous l'effet de la poursuite du désendettement ; les taux d'intérêt restent toujours bas (cf. annexe 2 « Analyse de la dette »).

Il est à noter que la charge d'intérêts des emprunts n'a cessé de diminuer depuis 2013.

3.2.5. Les provisions

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge. Ce principe est repris dans l'instruction budgétaire et comptable M61.

¹¹ PAT : Personnel Administratif et Technique
SDIS44 - GFI- Compte administratif 2021

En 2021, des provisions pour litiges et contentieux ont été constituées pour un montant total de 58.670 € ; en parallèle, 46.500 € de ces mêmes provisions ont été reprises compte tenu de la résolution de deux dossiers de contentieux. Par ailleurs, le SDIS a procédé à l'ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant net de + 48.327,63 €.

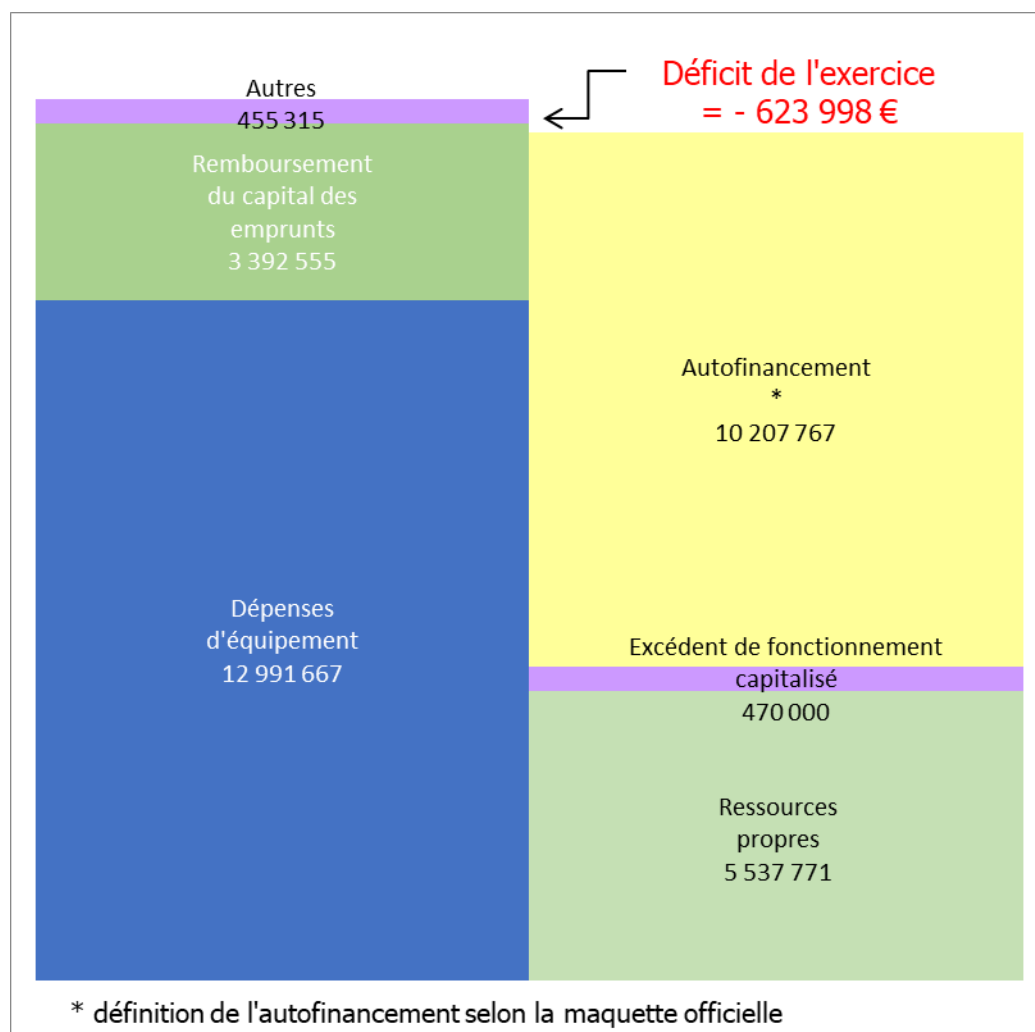
Les provisions ainsi constituées se répartissent donc au 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Type de provision	Montant total de la provision
Litiges et contentieux	313.670,00 €
Dépréciation des comptes de tiers	50.999,20 €
Risques et charges sur emprunts	133.500,00 €
Total	498.169,20 €

La liste complète des provisions constituées figure en annexe IV-A3 de la maquette budgétaire.

3. La section d'investissement

3.1. Présentation générale



3.2. Les recettes réelles d'investissement

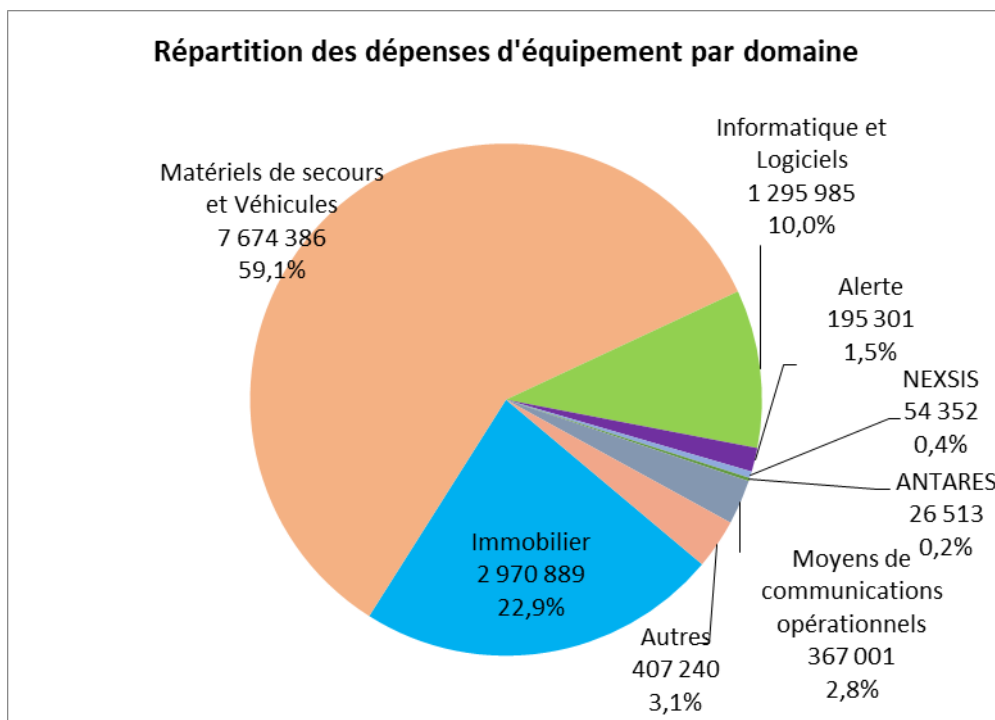
Les ressources propres du SDIS sont constituées principalement :

- Du FCTVA pour un montant de 1.603.839 € ;
- D'une dotation du Département de 2.000.000 € ;
- D'une subvention de l'Etat pour le financement des actions de renforcement de la sécurité informatique pour la lutte contre les cyber-attaques de 40.000 € (la subvention totale accordée s'élève à 90.000 €, le versement de son solde devrait intervenir au cours de l'exercice 2022) ;
- Du remboursement par le Département de la part des travaux effectués par délégation de la maîtrise d'ouvrage au SDIS de la construction des CIR¹² Pornic et Derval pour 1.889.200 €.

A nouveau en 2021 et pour la 4^{ème} année consécutive, aucune souscription d'emprunt n'a été réalisée.

3.3. Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2021, les dépenses d'équipement d'un montant de 12.991.700 € ont représenté près de 72 % des dépenses réelles d'investissement et se répartissent selon les proportions suivantes :



23 % des dépenses d'équipement ont été consacrées au domaine immobilier. Parmi ces dépenses peuvent être citées :

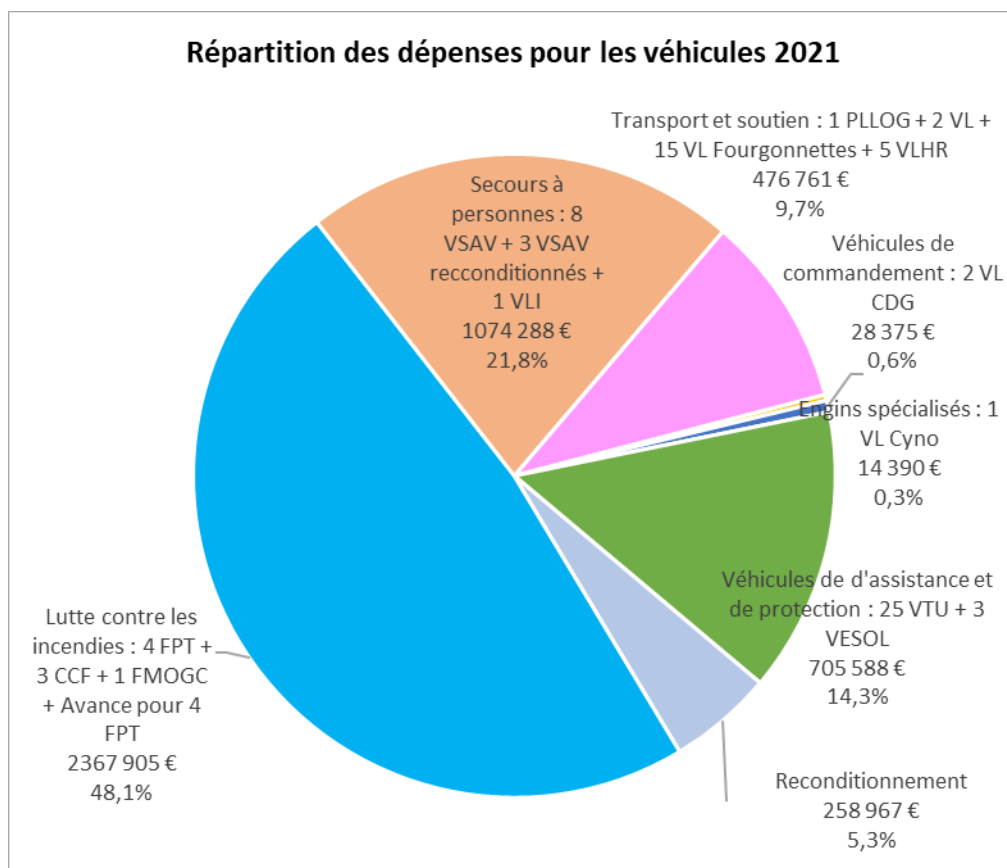
- La poursuite des chantiers de construction des CIS Paimboeuf (447.000 €), de la COMCIS Vay – Le Gâvre (465.000 €). Les bâtiments de ces deux opérations ont été réceptionnés au cours de l'été 2021. Le solde financier de ces programmes est prévu en 2022 ;
- La réalisation d'études pour le réaménagement et l'extension du CIS Rezé (56.000 €), la construction du groupement territorial Nord (11.300 €), des CIS – CIR Derval (18.300 €). Des retards sur la conduite de ces opérations justifient de l'abandon de 209.000 €. S'agissant de la construction du CFE¹³, le SDIS a été contraint à la réalisation d'une étude sur l'impact environnemental qui n'a pu être commandée qu'après le renouvellement du Conseil d'Administration entraînant l'abandon de 120.000 € ;

¹² CIR : Centre d'Intervention Routier

¹³ CFE Centre d'Entraînement et de Formation

- Le démarrage du chantier de construction des CIS – CIR Pornic (605.200 €). Une problématique (demande de dérogation « espèces protégées ») rencontrée par l'aménageur de la zone d'activité sur laquelle est construit le bâtiment a conduit à retarder le démarrage du chantier, obligeant à l'abandon sur l'exercice 2021 et la réinscription en 2022 de plus d'1 M€ ;
- L'entretien du patrimoine immobilier pour un montant de 1.235.500 €. Réalisé à 89 %, ce poste de dépenses fait l'objet de reports sur 2022 (93.000 €) ;
- Les actions relatives au renforcement de la sûreté bâtementaire pour 120.300 €. 320.000 € sont réinscrits sur l'exercice 2022.

Les dépenses destinées à l'acquisition et au reconditionnement des véhicules se sont élevées à 4.926.300 € (38 % des dépenses d'équipement) et se répartissent selon le graphique suivant :



Le taux de réalisation les concernant atteint 76 %, 1,9 M€ fait l'objet de réinscription sur l'exercice 2022 en raison de l'allongement des délais de livraison provoqués par les difficultés d'approvisionnement des fournisseurs du SDIS suite à la pandémie et à la crise économique qui a suivi.

D'un montant de 2.748.000 € (21 % du total des dépenses d'équipement), les dépenses en matériels de secours ont concerné l'achat :

- D'habillement pour 2.151.000 €. En cours d'exercice, le SDIS a choisi d'accélérer le renouvellement des équipements de protection individuelle, en complétant le budget annuel de 730.000 € mais également d'inscrire dès 2021 le plan d'équipement « coque de pluie » (200.000 €), l'acquisition de 150 casques à destination des JSP¹⁴ (25.000 €) et de gants de feu (gant Type C2) (50.000 €). 67.000 € font l'objet de reports sur l'exercice 2022 ;
- De matériels pour les équipes spécialisées pour 132.000 € : 40 % ont été consacrés à l'équipement nautique, 20 % aux risques technologiques, 15 % au sauvetage en milieu périlleux (SMP), 13 % au groupe d'exploration longue durée (GELD), et le solde aux interventions de sauvetage déblaiement.

Le volume des reports sur 2022 s'élève à 125.000 €, considérant les difficultés d'approvisionnements rencontrées en 2021 ;

- De matériels médicaux et biomédicaux pour 67.000 €. 18.000 € ont été reportés sur l'exercice 2022 ;
- D'autres matériels de secours pour 398.000 €. Cela concerne notamment l'acquisition de matériel de désincarcération, de caméras thermiques, d'explosimètres ainsi que le renouvellement du parc d'ARI. 24.000 € sont reportés.

Les dépenses de matériels informatiques et de logiciels se sont élevées à 1.296.000 € (10 % des dépenses d'équipement) et ont concerné pour :

- 160.000 € : le maintien en condition opérationnelle (maintenance évolutive) des diverses applications informatiques utilisées au SDIS. 8.000 € de maintenance non facturés sont reportés en 2022 ;
- 296.000 €, consacrés à la maintenance et au paiement des licences des logiciels de gestion des systèmes informatiques et de bases de données et 100.000 € au développement de la sécurité informatique (fire-wall) ;
- 392.000 € destinés à l'acquisition et au renouvellement des matériels système (serveurs, ...), des matériels informatiques (tablettes URGSAP, PC portables, imprimantes, écrans, ...), des matériels de téléphonie visant notamment à réformer les modes actuels d'usage de la téléphonie pour passer à une téléphonie par internet. Ce poste de dépenses fait en outre l'objet d'un report de crédits de 76.000 € ;
- Le solde a été employé à la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques et à la conduite de projets tels que la dématérialisation des fiches de bilans médicaux (53.000 €), des entretiens professionnels et l'optimisation du système d'information RH (21.000 € + 40.000 € de reports de crédits), la refonte du site intranet du SDIS (90.000 €), l'étude portant sur la réalisation d'un plan de continuité de l'activité (9.000 € + 9.000 € de report),

Les dépenses liées au maintien en condition opérationnelle de l'alerte et de ses outils associés (enregistreurs et gestion des voies radio), à l'acquisition de moyens de communications opérationnels (TTH, bips, VHF, ...) se sont élevées à 589.000 €. Ce poste a fait l'objet d'un renforcement ponctuel en 2021 (285.000 €) afin de doter les conducteurs, les chefs d'agrès et les binômes de chaque FPT des CIS en garde postée de moyens de communication performants contribuant à l'amélioration de la sécurité des personnels. Elles font par ailleurs l'objet d'un report de crédits de 40.000 € sur l'exercice 2022.

Les 1^{ères} acquisitions en vue de la mise en œuvre du nouveau système d'information unifié NEXSIS ont été réalisées pour un montant de 54.000 € auquel s'ajoutent 51.000 € de crédits reportés en 2022.

Il est à noter également le remboursement du capital des emprunts pour un montant total de 3.393.000 € ainsi qu'une écriture d'ordre semi-budgétaire de 455.000 € destinée au solde du compte 1069, mesure préalable au passage à la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 avant le 1^{er} janvier 2024.

3.4. Les autorisations de programme

La situation des autorisations de programme au 31 décembre 2020 est la suivante :

Libellé de l'AP	N° AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/1/20	Réalisations 2021	Crédits de paiement 2022	Reste à ventiler
CIS Paimboeuf <i>dont mobilier</i>	100-2009-17	988.000 50.000	478.075	461.760 15.532	13.800 4.800	34.365
CFE	100-2009-18	19.000.000	2.195.914	4.607	200.000	16.599.479
CIS – CIR Pornic <i>dont mobilier</i>	100-2013-2	11.651.000 95.000	1.821.359	611.869 6.718	8.844.200 88.000	373.572

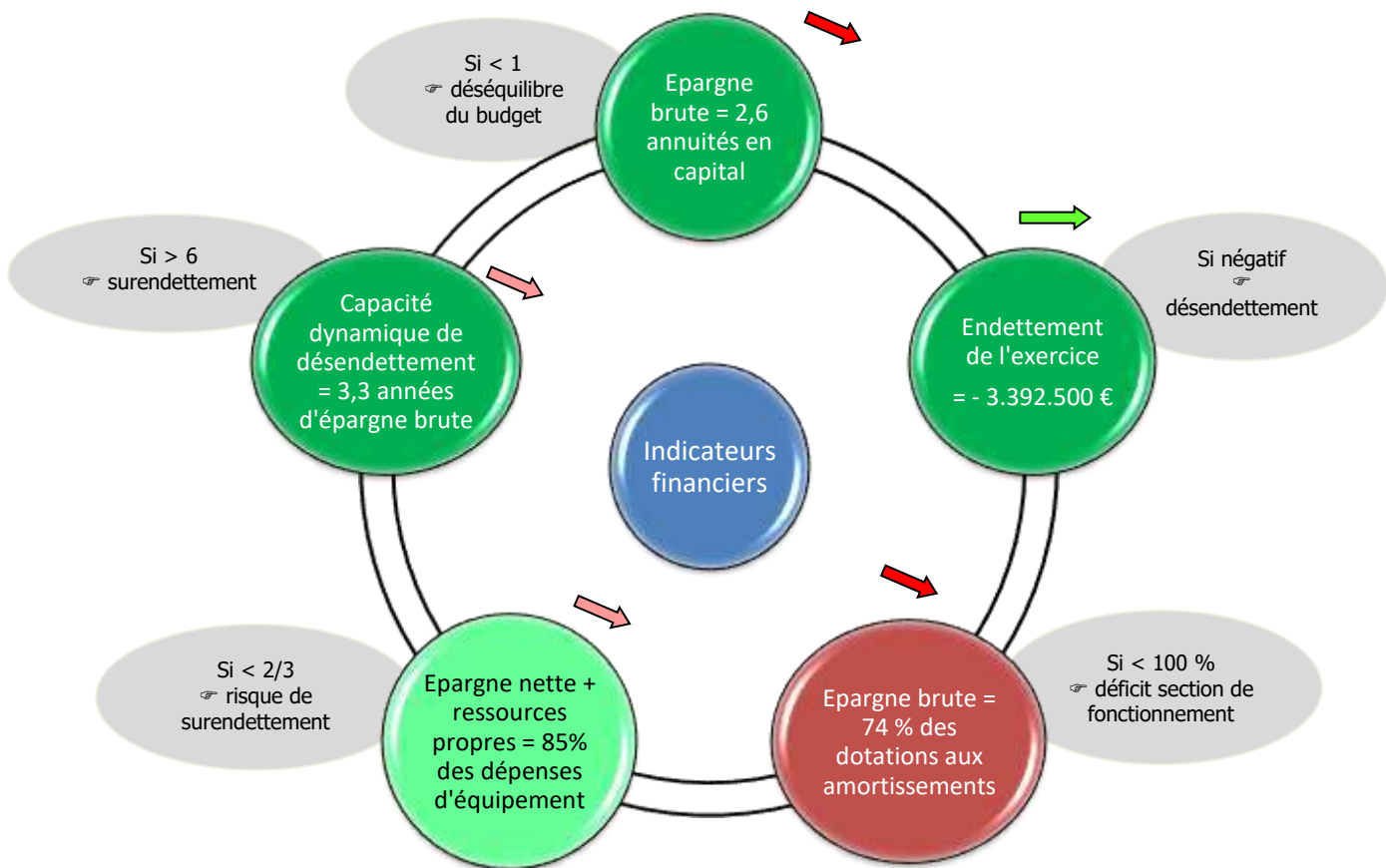
Libellé de l'AP	N° AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/1/20	Réalisations 2021	Crédits de paiement 2022	Reste à ventiler
COMCIS Paulx-St Etienne de Mer Morte <i>dont mobilier</i>	100-2017-1	337.000 <i>11.000</i>	299.359 <i>10.085</i>	8.429	11	29.201
CIS Rezé – Aménagement Extension	100-2018-1	8.100.000*	110.242	56.047	370.000	7.563.711
COMCIS Vay – Le Gâvre <i>dont mobilier</i>	100-2018-2	935.000 <i>50.000</i>	381.841	478.845 <i>14.080</i>	42.700 <i>4.800</i>	31.614
CIS – CIR Derval <i>dont mobilier</i>	100-2019-1	3.675.000 <i>50.000</i>	133	18.332	240.000	3.416.535 <i>50.000</i>
Groupement Nord <i>dont mobilier</i>	100-2020-1	3.816.000 <i>95.000</i>	598.138	11.259	255.000	2.951.603 <i>95.000</i>
Entretien du patrimoine immobilier 2017-2021	200-2017-1	4.653.000	3.183.522	1.268.909	93.830	106.739
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès	200-2021-1	2.500.000	0	120.290	820.000	1.559.710
Entretien du patrimoine immobilier 2022-2026	200-2021-2	4.500.000	0	0	900.000	3.600.000
Véhicules – reconditionnement tuyaux en écheveau	400-2015-2	576.000	391.348	67.841	70.000	46.811
Transformation VTU en VPR	400-2019-1	555.000	60.298	167.117	173.500	154.085
Véhicules – programme 2020	400-2019-2	6.050.000	1.095.743	3.908.452	1.041.000	4.805
Véhicules – programme 2021	400.2020-1	2.656.000	0	743.031	1.856.200	56.769
Véhicules – programme 2022	400-2021-1	2.006.000*	0	0	924.000	1.082.000
Total		71.998.000	10.615.972	7.926.788	15.844.241	37.610.999

* le montant de l'autorisation de programme tient compte des révisions adoptées lors du budget primitif 2022

4. Les indicateurs financiers

Le compte administratif 2021 se traduit par les niveaux d'indicateurs suivants :

	Valeur au 31/12/2021	Evolution par rapport à 2020
Stock de dette	29.419.811 €	- 3.392.555 €
Epargne brute (ou CAF)	8.923.342 €	- 13,6 %
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>8,6 %</i>	<i>/</i>
Epargne nette	5.530.787 €	- 19,3 %
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>5,3 %</i>	<i>/</i>
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,3	/



Situation de l'indicateur



Evolution de la valeur de l'indicateur par rapport au CA 2020



Amélioration



Dégradation

Sous l'effet d'une reprise des recrutements et de mesures réglementaires pesant sur la masse salariale, les dépenses réelles de fonctionnement affichent depuis 2019 un dynamisme supérieur à celui des recettes réelles provoquant alors un nouvel effet dit « de ciseaux ». Cela se traduit par une forte contraction de l'épargne brute : - 12,6 % en 2019, - 8,0% en 2020 et -13,6 % en 2021 ; celle-ci se situant à 8,9 M€ en 2021, elle ne représente plus que 8,6 % des produits de fonctionnement. Sur cette même tendance, l'épargne nette s'élève à 5,5 M€, son taux passant sous la barre des 6 % (5,3 %).

Le phénomène d'insuffisance des recettes réelles de fonctionnement pour la couverture de la totalité des dotations aux amortissements de l'exercice, observé depuis 2019 s'intensifie. En effet, le recours à la neutralisation des dotations aux amortissements des bâtiments publics à son niveau maximal (3 M€) ne permet désormais plus d'éviter le déficit comptable = -188.000 €.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2021